

<https://enseignants.se-unsas.org/Indemnitees-REP-et-REP+pour-les-AED-NON-a-une-prime-au-rabais>



# Indemnités REP et REP+ pour les AED et AESH : NON à une prime au rabais !

- Je suis... - AED - AESH - CUI -

Date de mise en ligne : lundi 16 janvier 2023

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Le SE-Unsa avait déposé un recours en Conseil d'état concernant la mise à l'écart des AED et des AESH des indemnités REP et REP+. Si le SE-Unsa a bien obtenu gain de cause, la surprise concernant les montants a été hélas totale !

Une revendication pour l'égalité de tous les personnels

Le SE-Unsa ne s'est pas borné à demander la levée de cette injustice pour les AED et les AESH. Il l'a demandée pour tous les personnels exerçant dans les mêmes conditions. De ce fait, tous les personnels qui étaient écartés de cette prime en bénéficient depuis janvier 2023 : bonne nouvelle !

Et qui recrée de l'inégalité...

Toutefois, le ministère refuse de leur allouer la totalité du montant de cette indemnité. Ils n'auront accès qu'à un peu plus de 60 %, soit 3 263 € au lieu de 5 114 € en REP+ et 1 106 € au lieu 1 734 € en REP : quelle déception !

Si le salaire se conçoit pour un niveau de diplôme et de concours, les missions exercées par les AED et les AESH dans les établissements REP et REP+ ne sont pas moins méritantes que celles des enseignants ou des CPE.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa s'indigne face à cette injustice. Il continue à combattre les inégalités et à demander que tous les personnels soient égaux devant les indemnités.